



Succession et licitation des biens

Par **orchidea_230**, le **31/05/2011** à **13:40**

Bonjour,

Un jugement à été rendu ordonnant la mise en licitation des biens puisque qu'aucun accord n'a été trouvé entre les 2 héritiers moi même et ma demi sœur mineur dont la mère prend les décisions.

Quels sont les options pour que je puisse racheter les biens ?

Lors de la mise aux enchères des biens puis je participer?

Est ce que je devrais verser toute la somme ou seulement celle qui revient à l'autre partie ?

si je ne remporte par les enchères puis je me substituer à l'acquéreur ?

si oui le montant devra être le même ou supérieur à ce que proposait celui-ci ?

En vous remerciant

Par **Domil**, le **31/05/2011** à **14:22**

[citation]Quels sont les options pour que je puisse racheter les biens ? [/citation] il fallait demander l'attribution préférentielle au juge !!

Par **orchidea_230**, le **31/05/2011** à **14:46**

Lors du jugement l'attribution préférentiel à été refusé lors du jugement, et le juge à opter pour une mise en licitation.

Par **snowstorm**, le **01/06/2011** à **22:33**

Rien ne vous empêche de participer aux enchères.

Si vous ne remportez pas l'enchère, il y a aura toujours possibilité de faire une surenchère de 10% de l'adjudication.